

**Délégation départementale des Yvelines**

Département Santé-environnement  
Courriel : [ars-dd78-eau@ars.sante.fr](mailto:ars-dd78-eau@ars.sante.fr)  
Téléphone : 01 30 97 73 39

Destinataire(s) :
CEO
DELEGATION DEPARTEMENTALE D'EURE ET LOIR (028)
MAIRIE DE RAIZEUX
SIEPARE
VEOLIA EAU - RAMBOUILLET

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

**SIEPARE VEOLIA**

Commune de : RAIZEUX

Prélèvement et mesures de terrain du **15/12/2025 à 08h33** pour l'ARS, par le laboratoire :  
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL), qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : F RAIZEUX (CAPTAGE )

Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : F RAIZEUX EAU BRUTE - f raizeux eb

Code point de surveillance : 0000001581 Code installation : 001165 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00257319 Référence laboratoire : LSE2512-29038 Numéro de prélèvement : 07800251305

**Conclusion sanitaire :**

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-07800251305 - page : 1)

Le mercredi 14 janvier 2026

P/ le Directeur général et par délégation,  
P/ le Directeur départemental et par délégation,  
L'Ingénieur d'études sanitaires,

**Signé**

Camille MAYEUX

*Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)*

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Pesticides triazines et métabolites</i>						
Atrazine	0,049	µg/L		2,00		
<i>Pesticides Divers</i>						
Total des pesticides analysés	0,181	µg/L		5,00		
<i>MÉTABOLITES PERTINENTS</i>						
Atrazine déséthyl	0,105	µg/L		2,0		
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,027	µg/L		2,0		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		2,0		
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		2,0		
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		2,0		
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		2,0		

*Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1*